

Malakoff, le 20 juin 2014

Décision n° 34/2014 du 20 juin 2014 portant attribution de fonctions de directeur de centre par intérim,

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Christian Munot est chargé des fonctions de directeur du centre de Montry par intérim.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

